

Mariage dans mon dos

Par **Lolo**, le **08/08/2024** à **21:30**

Bonjour , mon copain avec qui j'ai des enfant depuis 7 ans de relation , j'ai eu des échos comme quoi il ces marier sans mon dos au Maroc Casablanca qui peut m'aider comment je peux savoir ?

Par **Lorella**, le **09/08/2024** à **12:23**

Bonjour,

Vous dites mon copain et non mon époux. Vous n'êtes pas mariée en France avec ce monsieur alors.

Par **D-Fens**, le **27/08/2024** à **19:34**

Mince, on ne saura pas la suite de cette croustillante histoire !

Par **Lorella**, le **27/08/2024** à **21:39**

On veut la suite.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/08/2024** à **06:52**

Bonjour

[quote]

j'ai eu des échos comme quoi il ces marier **sans mon dos** au Maroc Casablanca

[/quote]

Comme quoi Anthony Jahier a raison lorsqu'il dit :

"La femme est la colonne vertébrale de l'homme".

<https://citations.ouest-france.fr/citation-anthony-jahier/femme-colonne-vertebrale-homme-sans-142093.html>

Par **D-Fens**, le **29/08/2024** à **22:19**

Salut.

La seule solution que j'entrevois, c'est de trouver un avocat marocain ou franco-marocain établi en France (à Paris essentiellement) et lui demander rendez-vous (si possible un avocat spécialisé en affaires familiales). Il saura vous dire quels sont les moyens de consultation de l'état-civil marocain depuis l'étranger afin d'avoir une réponse à votre besoin. Soit il pourra vous prendre en charge (contre honoraires naturellement), soit il orientera vers un confrère.

Un certain nombre d'avocats peuvent par ailleurs plaider en France et au Maroc conjointement, une double habilitation assez répandue, au regard des liens étroits entre les deux pays (et du droit marocain très inspiré du droit français fin XIXe-début XXe).